

N° DEL 2014.11.05/202

VILLE DE BRIANÇON



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le **Mercredi 5 novembre 2014** à 17h30 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire.**

CONVOCAATION	
Date	29/11/2014
Affichage	29/11/2014

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL		
En Exercice	Présents	Nombre suffrages exprimés
33	28	31

Etaient Présents : GUERIN Nicole, POYAU Aurélie, DAERDEN Francine, PEYTHIEU Eric, GUIGLI Catherine, BOVETTO Fanny, DUFOUR Maurice, JALADE Jacques, MARCHELLO Marie, DAVANTURE Bruno, PETELET Renée, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, KHALIFA Daphné, MILLET Thibault, BRUNET Pascale, PONSART Marie-Hélène, CIUPPA Marcel, FABRE Mireille, GRYZKA Romain, VALDENAIRE Catherine, MONIER Bruno, MUHLACH Catherine, PICAT RE Alessandro, BREUIL Marc, ARMAND Emilie, DAZIN Florian.

Etaient Représentés :

AIGUIER Yvon pouvoir à GUERIN Nicole.
MARTINEZ Gilles pouvoir à BOVETTO Fanny.
ROMAIN Manuel pouvoir à DJEFFAL Mohamed.

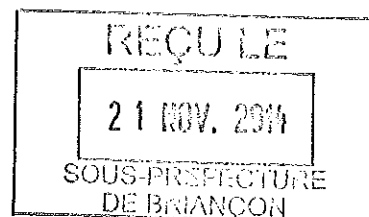
THEME : FINANCES 2.

OBJET : DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BRIANCONNAIS.

Absents-Excusés :

AIGUIER Yvon, MARTINEZ Gilles, PROREL Alain, BOREL Jean-Paul, ROMAIN Manuel.

Secrétaire de Séance : Mohamed DJEFFAL.



Rapporteur : Renée PETELET.

Vu la loi N° 2004-809 en date du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales et sa circulaire d'application NOR/LBL/B/04/10075C en date du 15 septembre 2004 ;

Vu les articles L.5214-16, L.5212-26 et L.5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant qu'afin de financer un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre un EPCI à fiscalité propre et ses communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du Conseil Communautaire et des Conseils Municipaux concernés ;

Considérant la volonté manifestée par la Communauté de Communes du Briançonnais de participer, tant en investissement qu'en fonctionnement, aux travaux d'équipements à caractère communal, mais dont la réalisation ou le fonctionnement ont un impact à l'échelle du briançonnais ;

Considérant que le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours ;

La commune de Briançon souhaite donc solliciter de la Communauté de Communes du Briançonnais l'attribution d'un fonds de concours pour les opérations suivantes :

Intitulé de l'opération	Voirie communale et réseaux
-------------------------	-----------------------------

Coût de l'opération	444 790,00 € HT
---------------------	-----------------

Subventions	Montant	
Etat	0 €	
Région PACA	0 €	
Département 05	0 €	
Total subventions	0 €	
Fonds de concours sollicité	177 916 €	Soit 40,00 %
Autofinancement de la commune	266 874 €	Soit 60,00 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver le plan de financement des équipements énumérés ci-dessus et de solliciter de la Communauté de Communes du Briançonnais l'attribution d'un fonds de concours d'un montant de **177 916,00 euros** pour le financement de ces équipements à caractère communal mais ayant un intérêt à l'échelle du briançonnais ;
- D'autoriser Monsieur Le Maire ou, en cas d'empêchement, un Adjoint ou un Conseiller Municipal Délégué, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 31

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Publié le : 19 NOV. 2014

Notifié le : 24 NOV. 2014

Transmis le : 19 NOV. 2014

Le Maire,
Gérard FROMMELT

